

RÈGLEMENT DU PRIX LÉO FERRÉ 2013

Préambule

Afin d'aider à la promotion d'un ouvrage qui lui semblera important, et de soutenir la création littéraire contemporaine, la Ville de Grigny (69) et l'association Espace Pandora récompensent un livre publié entre le 1er juillet 2012 et le 30 juin 2013.

Article 1

Le Prix Léo Ferré 2013 récompensera un ouvrage de littérature contemporaine paru en première édition, entre le 1er juillet 2012 et le 30 juin 2013 – premier dépôt légal faisant foi –, et édité à compte d'éditeur.

Article 2

Ne peuvent participer : les ouvrages auto-édités, les ouvrages publiés à compte d'auteur quel que soit le degré de participation de l'auteur, les rééditions, les anthologies.

Article 3

Chaque éditeur ne choisira qu'**un seul titre** de son catalogue, dont il enverra **3 exemplaires avant le 8 juillet 2013**, cachet de la poste faisant foi, à :

**Espace Pandora / Prix Léo Ferré 2013
7 place de la Paix – 69200 Vénissieux**

L'éditeur joindra à l'envoi **la fiche de participation**, acceptant le présent règlement et certifiant que l'ouvrage a bien été édité aux conditions et entre les dates citées à l'article 1. Tout envoi ne respectant pas l'un ou l'autre de ces critères (envoi incomplet, posté hors délais, informations erronées etc.) sera écarté de la sélection et ne pourra participer au Prix.

Aucun ouvrage réceptionné ne sera restitué.

Article 4

À l'ouverture de sa réunion, le jury désigne son président. S'il se trouve que l'un ou l'autre des membres pressentis du jury concourt au titre d'éditeur ou d'auteur, ou qu'un membre de sa famille concourt au titre d'éditeur ou d'auteur, il sera immédiatement remplacé dans le jury par une personne aux fonctions équivalentes n'ayant aucun lien de famille avec les auteurs et éditeurs concourants.

Article 5

Le Prix sera attribué à l'oeuvre qui aura obtenu les faveurs du jury. La décision du jury est souveraine, définitive et sans appel.

Article 6

Le jury peut se donner le droit de ne pas remettre de prix si aucun ouvrage concourant ne répond à son attente.

Article 7

La valeur du prix sera répartie entre l'auteur lauréat et l'éditeur du recueil lauréat à savoir :

- 50 (cinquante) exemplaires du tirage courant de l'ouvrage lauréat seront acquis par la Ville de Grigny jusqu'à concurrence de la somme de 1000 € TTC (mille euros).

Article 8

Dans un souci de diversification des lauréats

- L'auteur récompensé ne pourra prétendre à concourir au Prix Léo Ferré avant la 4^e année suivant l'année de réception ;

- L'éditeur récompensé par le biais de son auteur ne pourra prétendre à participer au Prix Léo Ferré avant la 2^e année suivant l'année de remise.

Article 9

La remise du Prix aura lieu au Centre Edouard Brenot, le samedi 16 novembre 2013 à Grigny.

Le lauréat sera informé directement par l'Espace Pandora, ou par son éditeur, et invité à participer à la cérémonie de remise du Prix. En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par la personne de son choix nommément désignée auprès de la Ville de Grigny par lui ou ses ayant droits en cas de décès prématuré.

L'éditeur de l'ouvrage sera informé directement par l'Espace Pandora et invité à participer à la cérémonie de remise du Prix. En cas d'empêchement, il pourra se faire représenter par la personne de son choix nommément désignée par lui préalablement auprès de la Ville de Grigny.

Article 10

Un bandeau au format du recueil primé sera remis à l'éditeur en autant d'exemplaires que demandé. Il portera la mention :

**Nom de l'auteur
Titre du recueil
Nom de l'éditeur
Prix Léo Ferré 2013
de la Ville de Grigny (69)**

Article 11

L'annonce du résultat du Prix sera transmise par courrier ou courriel à la presse et aux revues spécialisées.

Article 12

La participation à ce Prix implique l'acceptation sans condition de ce règlement. Aucune réclamation ne sera possible auprès de quelque tribunal que ce soit.

Fait à Grigny, le 19 avril 2013

PRIX LEO FERRE 2013 DE LA VILLE DE GRIGNY

FICHE DE PARTICIPATION

Nom :

Prénom :

Responsable des éditions :

Adresse :

Tél. :

Fax :

Courriel :

➤ Certifie avoir pris connaissance du règlement complet du Prix Léo Ferré 2013 de la Ville de Grigny et déclare en accepter les termes sans condition

➤ Vous adresse **en 3 exemplaires** l'ouvrage suivant :

Titre :

Auteur :

➤ Certifie que l'ouvrage a été édité à compte d'éditeur et qu'il a bien été édité pour la première fois entre le 1er juillet 2012 et le 30 juin 2013 (joindre la copie de la fiche de dépôt légal).

Date

Signature et Cachet

Renseignements : Espace Pandora
7 place de la Paix – 69200 Vénissieux
04 72 50 14 78 / espacepandora@free.fr